



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des Élections et des Associations
Affaire suivie par : Nathalie WALLOIS
03-21-21-22-02
nathalie.wallois@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 31 janvier 2024

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Pas-de-Calais

En communication à Mesdames et Messieurs les Sous-préfets
à Monsieur le Président de l'association des maires et des
présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais
et à Monsieur le Président de l'association
des maires ruraux du Pas-de-Calais

OBJET : Appels à la générosité publique.

P.J. : Un arrêté.

Je vous prie de trouver ci-joint une copie de mon arrêté fixant le calendrier des quêtes sur la voie publique pour l'année 2024.

Je vous invite à veiller à ce que les quêtesurs qui solliciteraient le public les jours d'élections ne se positionnent pas à proximité immédiate des bureaux de vote afin de ne pas troubler la sérénité du scrutin.

Je vous rappelle également qu'il est possible d'autoriser des quêtes locales dans votre commune à des dates autres que celles réservées aux journées nationales. Toutefois, il est souhaitable que ces autorisations ne soient accordées qu'à des œuvres dont l'activité se restreint à certaines communes du département et qui n'ont aucune attache avec un organisme national. Vous veillerez à limiter ces opérations à des cas exceptionnels et particulièrement justifiés pour éviter que le public ne soit trop fréquemment sollicité.

Dieu à vous

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Christophe MARX

